

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21.09.2017

Absents excusés : Marie MEREL, Romain KELLE.

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 30 MAI 2017 est adopté sauf par Emmanuel AUBRY.

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 30 JUIN 2017 est adopté.

1. Dissolution du Centre Communal d'Action Sociale.

Le Maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article L.123-4 du code de l'action et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) peut être dissous par délibération du conseil municipal, dans les communes de moins de 1500 habitants. Les compétences sociales sont alors exercées par la commune par son propre budget avec une seule comptabilité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à la majorité des membres présents (*1 abstention : Fabrice Leroux*) :

- de dissoudre le CCAS au 31 décembre 2017.
- d'exercer directement cette compétence.
- de transférer le budget du CCAS dans celui de la commune.
- de réunir les membres du centre Communal d'Action Sociale pour les informer.

2. Délégués communaux à la CCSMS

Monsieur Stéphane ERMANN est nommé délégué communal suppléant auprès de la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle-Sud, à compter de ce jour, en lieu et place de Monsieur Michel THOMAS.

Stéphane ERMANN est nommé délégué titulaire au sein de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) en remplacement de Monsieur Michel THOMAS. Gérard KELLE étant délégué suppléant.

3. Affaires scolaires

Organisation du temps scolaire : Un courrier émanant de M. Stempfél, président du RPI, a été transmis au Maire, demandant à la commune de donner son accord pour le changement du rythme scolaire et le basculement à la semaine de 4 jours. Il sera répondu à M. Stempfél : Les conseillers municipaux exigent que les parents d'élèves et le conseil d'école adressent un courrier conjoint à la commune de Réchicourt le Château pour solliciter la réorganisation du temps scolaire à compter de la rentrée de 2018.

Transport scolaire.

Les conseillers municipaux, à l'unanimité, déclarent que la commune de Réchicourt le Château ne prendra pas en charge financièrement les frais de transport dans le cas où un bus supplémentaire serait mis fonction au sein de l'actuel circuit.

Pour ne pas empiéter sur le temps de travail des ATSEM, et comme le bus scolaire effectue 2 trajets, les conseillers municipaux proposent que le bus scolaire prenne en charge les « petits » lors du premier tour du circuit scolaire.

4. Travaux et compte rendu de la commission du 11.09.2017

Point sur les travaux et compte rendu en annexe.

5. Contrat à Durée Déterminée à compter du 02.10.2017

Considérant la nécessité de créer un emploi de ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2ème Classe, à temps complet, à compter du 02 octobre 2017 en vue d'assurer les fonctions de secrétaire de mairie (par voie contractuelle) et de remplacer au 01 février 2018 l'actuelle secrétaire de mairie, il est créé un emploi de ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2ème CLASSE, permanent à temps complet pour assurer les fonctions de secrétaire de mairie.

Décision prise à l'unanimité des membres présents, Monsieur Emmanuel AUBRY étant absent pour cette délibération.

Divers : Informations :

- à compter de janvier 2018, les répétitions de la chorale Mélodie se feront le jeudi au lieu du vendredi. (salle des fêtes)
- à compter du 07.10.17 et jusqu'au mois d'avril 2018, les cours de danse organisés par Sânon, Sports et Loisirs se tiendront à la salle des fêtes le samedi matin.
- Les conseillers sont invités au concert de la chorale Mélodie le 14.10.2017 donné en l'église de Bataville.
- Les permanences de la bibliothèque municipale se font dorénavant le mercredi soir de 16 à 19 h. au lieu du mardi.
- Opération « nettoignons la nature » organisée les 23 et 24 septembre sur le secteur de Mousse, menée par le Foyer Rural Sânon Sports & Loisirs en partenariat avec les « Centre Leclerc »
- Journée du Bénévolat le 30 septembre 2017.


G. KELLE

25 SEP. 2017